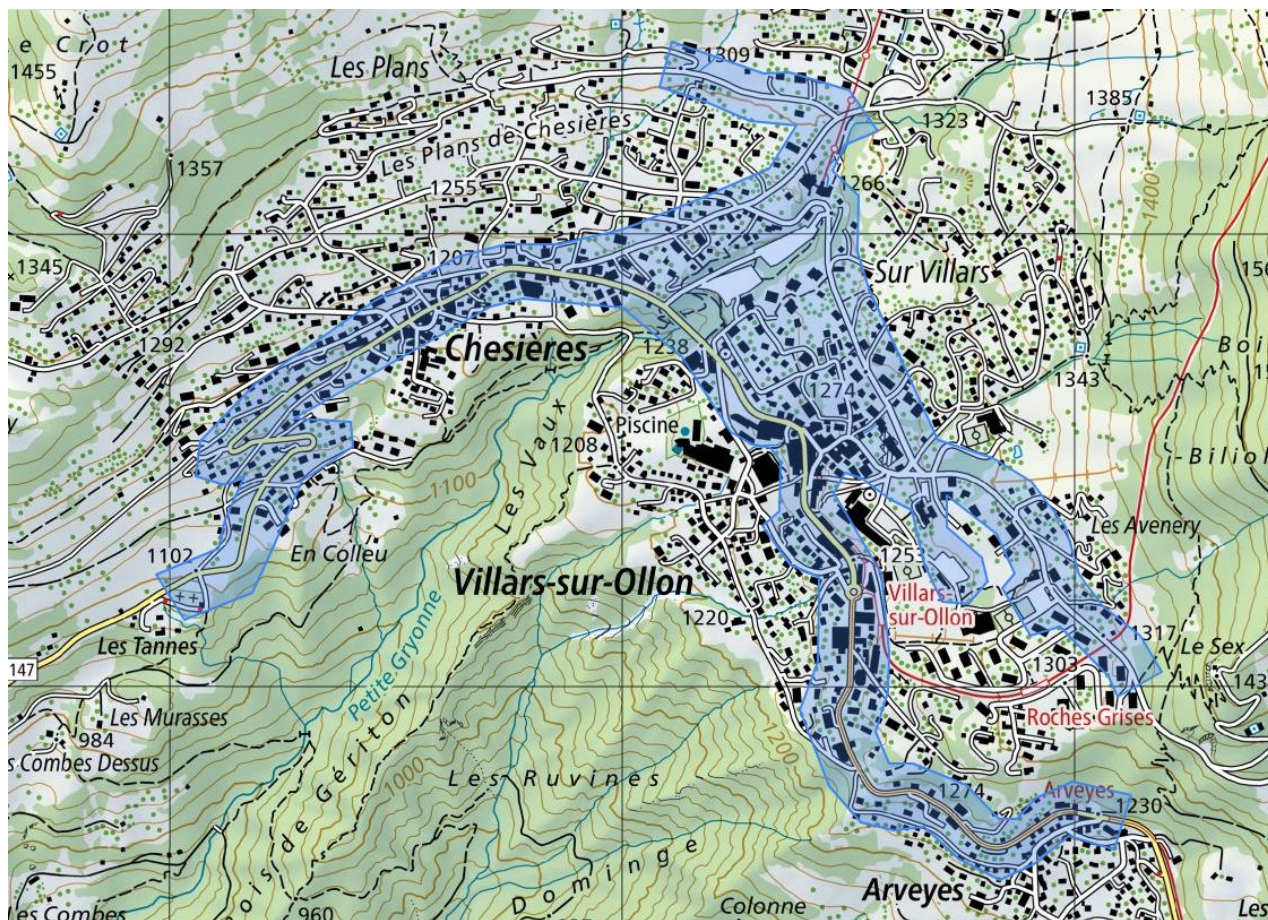




PREAVIS MUNICIPAL N°2026/05

VILLARS

Signalisation dynamique pour le stationnement dynamique



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Introduction

Le stationnement sur le plateau de Villars, particulièrement en saison hivernale, devient problématique lors des périodes de forte affluence.

Afin d'orienter au mieux les hôtes, en particulier ceux qui ne connaissent pas encore la station, un concept a été étudié. Celui-ci permettra, sans nécessiter d'investissements lourds, d'optimiser l'utilisation des emplacements existants.

Au-delà de l'aspect purement opérationnel, ce dispositif vise également à améliorer significativement le confort et l'expérience des clients, en facilitant leur arrivée, en réduisant les recherches de places et en fluidifiant les déplacements. Il s'inscrit ainsi pleinement dans les standards de qualité attendus d'une destination de la notoriété de Villars, en offrant un accueil plus fluide, lisible et à la hauteur des attentes de sa clientèle.

Afin de développer ce concept, une Commission a été mise en place, composée de deux membres de l'Exécutif, d'un représentant de la Police intercommunale ainsi que de la direction de Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA (ci-après : TVGD SA). Le Service technique a synthétisé les réflexions au fur et à mesure du développement du projet. Un membre de l'Exécutif gryonnais a rapidement été intégré.

Le système communiquera sur la base du logiciel « infosnow ». Celui-ci, est en effet également conçu pour une gestion d'autres thèmes comme les parkings.

Ce logiciel est déjà utilisé par TVGD et VLT pour la gestion des informations touristiques, en particulier les informations en temps réel relatives à l'ouverture des pistes, des restaurants et des infrastructures sportives. Ces informations sont ensuite relayées sur de nombreux canaux de diffusion, tels que le site internet de l'office du tourisme, le site de TVGD, Vaud+, Suisse Tourisme ainsi que les panneaux dynamiques des pistes.

2. Le projet

Le projet consiste essentiellement à mettre en place une signalisation dynamique. Ces panneaux seront placés sur des fondations et des mâts dédiés. Ils nécessiteront un raccordement électrique dont la puissance variera entre 20 et 70 W. La plupart des panneaux seront alimentés par le réseau d'éclairage public existant afin de minimiser les travaux de génie civil. Ce réseau devra être partiellement adapté par Romande Energie. Seuls deux, voire trois emplacements nécessiteront un nouveau raccordement. Les coûts sont compris dans les montants exposés ci-après.

Les coûts de communication et de maintenance du système seront, dès la mise en place, à la charge du budget courant (env. Fr. 7'000.- par an). Seule la mise en place des scénarios sera à la charge du projet.

Dix emplacements ont été définis. Ils se répartissent entre l'entrée de Chesières et le parking du Centenaire pour la partie de la Commune d'Ollon. Ils sont complétés par trois panneaux indicateurs analogiques. Deux emplacements sur le sol de la Commune de Gryon viendront compléter le concept.

Un panneau, en cours d'installation par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (ci-après : DGMR) à l'entrée d'Ollon, en Lombard, fournira d'autres indications concernant la route cantonale. Ce système n'est pas compatible avec les données du projet communal. De plus, la DGMR ne souhaite pas que d'autres acteurs utilisent son support destiné, lui, à des données concernant essentiellement l'état des routes et faisant l'objet d'un concept à l'échelle cantonale.

3. Développement durable

Le projet vise à optimiser l'utilisation du stationnement existant, évitant ainsi la réalisation, à court terme, de nouvelles infrastructures de stationnement, dont le besoin ne se manifeste que ponctuellement au cours de l'année.

Le système sera exploitable toute l'année, en particulier lors des pics de fréquentation estivaux et à l'occasion de manifestations d'envergure.

4. Chantier et planning

Les travaux pourraient débuter dès l'acceptation du présent préavis, les offres ayant déjà été sollicitées. Un délai d'environ deux mois est à prévoir pour la fourniture des panneaux à compter de la commande formelle. Dans cet intervalle, les travaux de génie civil ainsi que les raccordements nécessaires seront entrepris.

L'objectif est de rendre le système opérationnel dès l'automne, afin de permettre une phase de test et de réglage, en vue d'une mise en service complète pour la prochaine saison hivernale.

5. Procédure

S'agissant de panneaux installés à l'intérieur d'une localité, ces travaux ne nécessitent pas de procédure de demande d'autorisation ni de mise à l'enquête publique. Seul l'emplacement situé près du cimetière de Huémoz devra être dûment autorisé par la DGMR, en lien avec l'avis préalable positif déjà obtenu.

6. Les investissements

Le coût des travaux est établi sur la base d'offres rentrées pour les panneaux et les raccordements électriques. Les travaux de génie civil ont été estimés par rapport à des chantiers similaires.

Panneaux de guidage de stationnement		
Montage, y compris mise en place du système de commande	Fr.	155'000.-
Travaux de génie civil	Fr.	95'000.-
Raccordements électriques	Fr.	15'000.-
Taxes de raccordements électriques (Tannes + Centre Villars)	Fr.	4'000.-
Modification éclairage public pour alimentation panneaux	Fr.	35'000.-
Adaptation et configuration des logiciels	Fr.	8'000.-
Honoraires (bureaux techniques), frais administratifs env. 5 %	Fr.	15'000.-
Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	30'000.-
Total HT	Fr.	357'000.-
TVA 8.1%	Fr.	28'917.-
Total TTC	Fr.	385'917.-

Remarque : seuls les coûts des installations sur sol boyard font partie des montants ci-dessus.

7. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'État a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), définissant les durées d'amortissement.

Selon les directives, cet investissement sera amorti, via le compte d'exploitation, en 15 années.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 24 avril 2026,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2026/05
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux précités, pour un montant total de **Fr. 385'917.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

ANNEXES :

- plan de situation figurant les emplacements
- schéma des emplacements (photos)

Déléguée municipale : Mme Caroline GANZ DE MEYER

Ollon, le 12 mars 2026/JCM